# Organisation des activités liées à l'USEP sur le hors-temps scolaire à partir du 2 novembre

Cf « Repères pour l'organisation de l'Éducation Physique et Sportive en contexte COVID 19 – Novembre 2020 »

# **Préalable**

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les enseignant-e-s et animateur-rice-s USEP doivent appliquer les mêmes règles.

## Port du masque et distances physiques

A l'école élémentaire, le port du masque par les élèves est désormais requis. Les enfants doivent le porter dans tous les temps, hors activité physique, et en tous lieux (établissement scolaire, espace extérieur ou gymnase).

Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré.

Dans un contexte sanitaire ayant conduit à un nouveau confinement, seules les activités physiques permettant de respecter une distanciation d'au moins deux mètres peuvent être pratiquées. Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.

Les enfants qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges,

observateurs, etc.) doivent porter leur masque et respecter, dans la mesure du possible, la distance d'un mètre, définie pour les personnes en position statique. Le port du masque reste obligatoire pour tout adulte présent.

# Activités USEP hors temps scolaire

Les activités USEP peuvent être organisées sous réserve que :

- les locaux soient mis à disposition de l'USEP pour le temps périscolaire,
- ➤ celles-ci concernent des élèves relevant d'un même groupe tel que défini à l'école (classe, groupe de classes) et ne se traduisent pas par le brassage de plusieurs groupes d'élèves,
- ➤ celles-ci concernent un **temps périscolaire** c'est à dire immédiatement avant ou après la classe (**les activités en soirée, le mercredi ou en fin de semaine** n'entrent pas dans ce temps). <u>Les activités du mercredi sont donc proscrites</u>.

Les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont à proscrire.

## Matériel

L'utilisation de matériel partagé par les élèves d'une même classe ou d'un même groupe de classe est possible (raquettes, ballons, volants ...). Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment, et les enfants à utiliser régulièrement du gel hydro-alcoolique.

# **Vestiaires**

Dans la mesure du possible, les enfants seront déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si le recours aux vestiaires est inévitable, et à défaut de vestiaires individuels, il convient alors de respecter, en tout état de cause la réglementation et le protocole sanitaire mis en place par la structure d'accueil.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Comité USEP de Seine-maritime 27 boulevard d'Orléans 76100 Rouen usep76@ac-rouen.fr 06 89 86 29 87